



Syndicat des **A**utomatismes du génie **C**limatique et de la **R**égulation

Régulation et Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

« La filière BACS s'affirme et se renforce »

L'essentiel à retenir

Au global, le marché des BACS continue sa progression en 2024 et tire son épingle du jeu par rapport au reste du secteur du bâtiment ce qui constitue une satisfaction pour la filière.

Pour autant, notre analyse révèle des disparités importantes d'évolutions selon les types de marchés et de bâtiments, amplifiées par l'instabilité économique et politique.

En 2025, la filière BACS va continuer à monter en puissance en se structurant pour atteindre l'objectif de déploiement massif des BACS dans tous les bâtiments et ainsi répondre aux enjeux réglementaires d'adaptation aux changements climatiques.

RAPPEL : les BACS (Building Automation and Control Systems) regroupent l'ensemble des produits et systèmes de régulation et gestion technique des bâtiments. Ce système technique constitue le 3^{ème} pilier de la performance énergétique des bâtiments résidentiels et non résidentiels, en complément de l'enveloppe et des équipements.

Le Syndicat ACR représente l'industrie BACS en France.

Depuis 2023, il s'est élargit à l'ALLIANCE BACS pour réunir l'ensemble des profils complémentaires aux industriels et ainsi fédérer la filière BACS autour des référentiels communs et partage de bonnes pratiques.



Syndicat des **A**utomatismes du génie **C**limatique et de la **R**égulation

Régulation et Gestion Technique des Bâtiments

« Le marché français en 2024 et les perspectives pour 2025 »

« La filière BACS continue à se renforcer »

Les évolutions du marché en 2024

Cette année encore, le marché des BACS continue à progresser et tire ainsi son épingle du jeu dans un secteur du bâtiment en berne.

Ceci constitue une satisfaction pour les industriels BACS qui récoltent les fruits de leurs investissements collectifs pour se développer sur la base de référentiels techniques connus et reconnus.

Notre analyse statistique annuelle révèle cependant de fortes disparités d'évolutions selon la typologie des bâtiments (résidentiels ou non résidentiels) et des mécanismes de marché qui s'y rattachent.

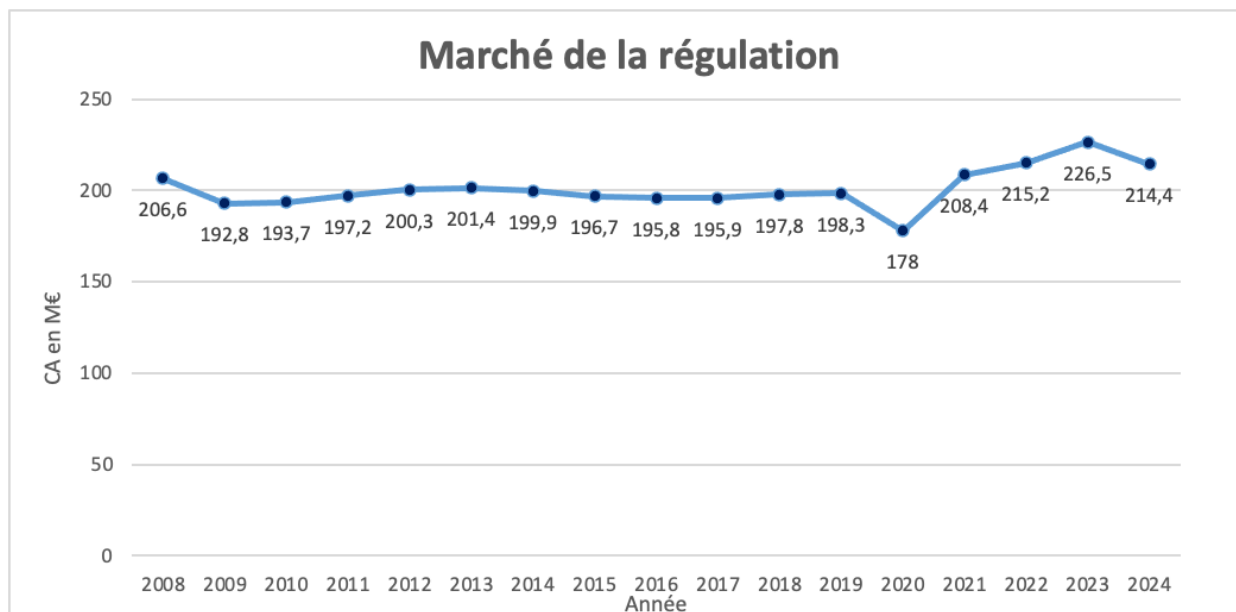
Dans le secteur tertiaire, la dynamique est forte. Il s'agit principalement pour ce secteur de répondre aux objectifs de résultats du Dispositif Éco-Énergie Tertiaire en 2030. Dans cette perspective jalonnée par les échéances du Décret BACS, l'installation de BACS s'impose comme un choix stratégique rentable.

Dès lors, des disparités apparaissent selon les besoins spécifiques liés à la typologie des bâtiments et les stratégies de rénovation associées. Tandis que le haut du marché tire vers des BACS à haute valeur ajoutée pour des bâtiments de plus en plus performants (i.e. « intelligents »), un nombre très important de bâtiments nécessitent d'abord l'installation de BACS standards.

Dans le secteur du résidentiel, le marché subit des difficultés similaires que les autres composantes du bâtiment : chute du marché du neuf et instabilité des aides à la rénovation énergétique. Si l'installation de BACS (ex : dispositifs d'optimisation, de régulation et programmation du chauffage) est toujours une solution efficace et rentable pour améliorer le confort en minimisant la consommation énergétique dans ces bâtiments, ce message n'est pas toujours lisible selon que l'on cherche à construire des logements performants et conforme à la réglementation, ou que l'on cherche des solutions de rénovation énergétique abordable en s'appuyant sur les dispositifs d'aides financières.

Présentation des résultats 2024

1. La régulation



Le marché de la régulation baisse significativement avec une décroissance de -5,4% à 214,4 millions d'euros en 2024. Cette mauvaise performance est directement liée à la mauvaise conjoncture du secteur du bâtiment et renforcée par l'instabilité des mécanismes d'aides financières qui accompagnent les politiques de transition énergétiques.

1.1 Chauffage à eau chaude

Avec une chute à -9,9%, la mauvaise santé de la boucle à eau chaude est un sujet de préoccupation majeure, dans le neuf mais aussi en rénovation compte tenu de l'état du parc. Dans ce domaine, les exigences réglementaires du Décret « Régulation » (Décret n° 2023-444 du 7 juin 2023) trace un chemin clair de développement à l'horizon 2027. En effet, il s'agit d'installer des dispositifs de régulation standard permettant d'améliorer la performance de l'ensemble des systèmes de chauffage et de refroidissement (régulation et optimisation du générateur, programmation horaire et régulation « terminale » à l'émission) et cela sans nécessairement attendre le remplacement du générateur.

Dans ce cadre, les éléments suivants sont à noter :

- **Les thermostats d'ambiance** subissent à nouveau la chute du marché du neuf et l'instabilité du marché des aides à la rénovation énergétique (-6,2%). La progression des solutions performantes (ex : programmation horaire pièce par pièce), aidées notamment par le financement CEE (coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage ») est visible mais la dynamique a été insuffisante notamment du fait des effets d'aubaines et des fraudes.



Syndicat des **A**utomatismes du génie **C**limatique et de la **R**égulation

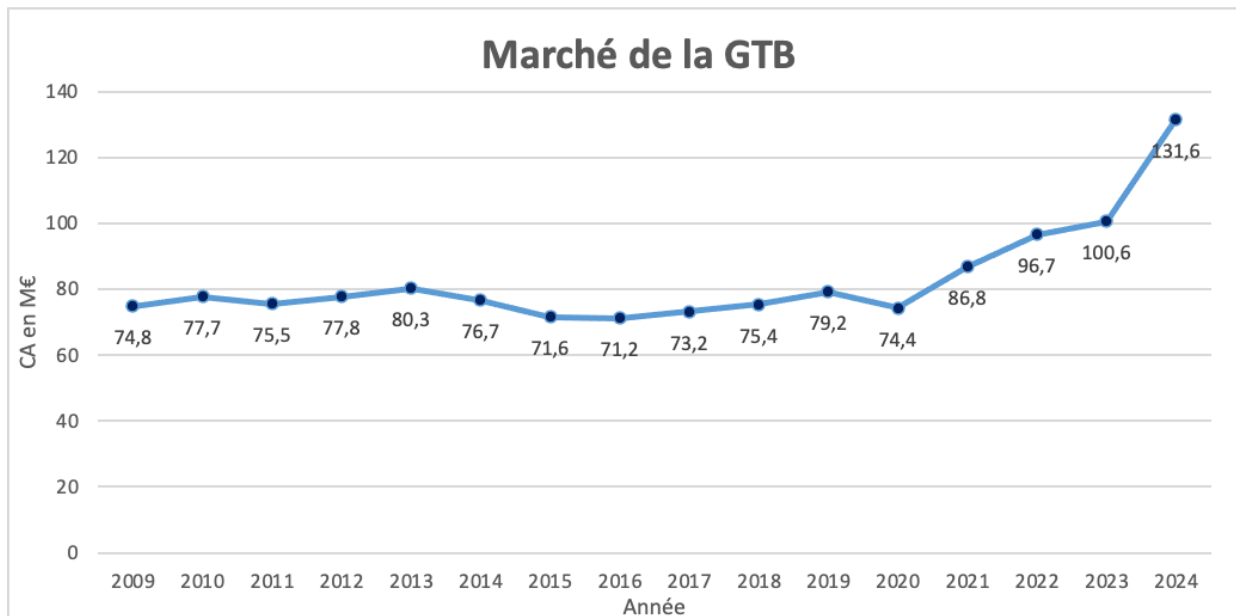
- **Pour la régulation terminale**, la solution réglementaire standard que sont les robinets thermostatiques subit la chute du neuf et l'instabilité des aides à la rénovation (-5,2%). Les robinets à têtes électroniques communicantes qui vont au-delà des exigences réglementaires sont les seules à progresser (+5,4%) en s'appuyant notamment, mais insuffisamment, sur les aides CEE (« Coup de pouce » sur la BAR-TH-173 jusqu'en novembre 2024).
- **Concernant les solutions de régulation de la distribution énergétique**, le marché est très instable selon la taille et la nature des bâtiments concernés. Les solutions d'équilibrage dynamique sont désormais reconnues comme indispensables pour atteindre les objectifs de performance et de confort. Sur ce point, les industriels pourront s'appuyer sur les précisions apportées par la Directive Européenne de Performance Énergétique des Bâtiments révisée en 2024 et qui devra être transposée en France.

1.2 Ventilation et climatisation

Le marché de la ventilation et climatisation subit moins la conjoncture avec une stagnation en 2024 (+0,7%) :

- **Sans surprise, les régulateurs pour terminaux CVC communicants sous protocoles standardisés ouverts (ex : BACnet, KNX, etc.) connaissent une forte progression (+50%) grâce aux opérations de rénovation** qui répondent aux enjeux réglementaires (décret Tertiaire, décret BACS).
- **De manière générale, la progression des systèmes de refroidissement traduit une tendance forte** dans un contexte d'adaptation au réchauffement climatique.

2. La Gestion Technique des Bâtiments



En 2024, le marché de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) connaît une forte progression à + 30,8%.

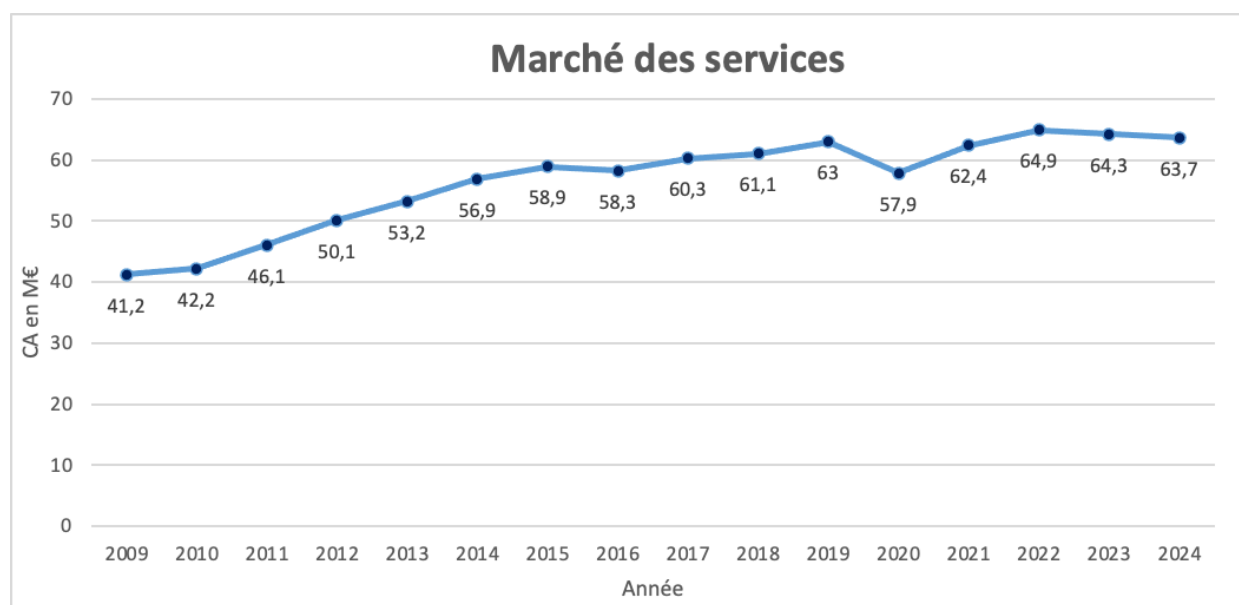
Ce marché est évidemment tiré par l'approche des échéances des Décrets BACS I et II qui exigent l'installation de BACS standards dans les bâtiments équipés de systèmes CVC supérieur à 290kW en 2025, et 70kW en 2027. En ligne de mire, c'est l'atteinte des objectifs de résultats du Dispositif Éco-Énergie Tertiaire à partir de 2030 qui conduit les propriétaires de bâtiments assujettis à s'équiper progressivement de BACS, plus ou moins performants en fonction de leur stratégie de rénovation.

Jusqu'en juin 2024, la tendance de marché la plus significative a été l'installation de BACS performants capables d'assurer une gestion en fonction de la demande réelle (classe A ou B selon la norme NF EN ISO 52120-1) grâce aux opérations financées par les CEE avec une bonification des pouvoirs publics (+100% pour l'installation d'un nouveau BACS de classe A). L'arrêt de cette bonification à la mi-année a enrayé cette dynamique. Pour autant, la révision de la fiche d'opération standardisée CEE BAT-TH-116 à l'été 2024 a certes entraîné une réduction des forfaits pour prendre en compte le niveau réglementaire (classe C), mais elle a permis de confirmer son utilisation jusqu'en 2029, au moins pour faciliter la mise en conformité avec les Décrets BACS.

Au niveau des produits, on souligne la progression des Unités de Traitement Local permettant de gérer un nombre de points importants (+26%). Ceci reflète une tendance longue du marché à intégrer de plus en plus d'intelligence dans les systèmes de gestion technique pour améliorer la performance énergétique et le confort, mais aussi bénéficier des données traitées pour développer d'autres services et usages (ex : gestion des salles, gestion des accès, etc.).

Notre analyse révèle également qu'un grand nombre de propriétaires de bâtiments s'équipent de solutions technologiques standards juste conformes aux exigences réglementaires. Ces opérations représentent une part importante du volume des opérations engagées en 2024 et conduisent par exemple à maintenir la bonne santé de certaines technologies standards (ex : vannes de régulation à secteur).

2. Les Services



Pour la deuxième année consécutive, le marché du service connaît une légère décroissance à - 0,9% en 2024.

Les opérations de commissioning et maintenance préventive ne tire pas suffisamment le marché. C'est pourtant un enjeu fondamental de la filière BACS : contribuer à réduire l'écart qui peut exister entre la conception, l'installation et l'exploitation des « systèmes de GTB et régulation » performants.

On rappelle que les prestations prises en compte dans les statistiques ACR sont l'assistance technique, la formation, les matériels de rechange, les dépannages et les contrats de maintenance. Les constructeurs/ industriels (et ou réseaux d'intégrateurs partenaires) restent les mieux placés pour assurer ces opérations à haute valeur ajoutée.

Mais l'attractivité du marché des BACS dans le tertiaire conduit de nombreux propriétaires et exploitants à externaliser les opérations de montage et de services associés. Nous attirons l'attention des propriétaires des installations sur la nécessaire anticipation des inspections obligatoires introduites par le Décret BACS II du 7 avril 2023.

L'ALLIANCE BACS mène des travaux avec les organismes accrédités pour préciser les attendues et référentiel de contrôle dans ce domaine afin de bénéficier pleinement de ces inspections pour tirer toute la filière vers le haut.



Syndicat des **A**utomatismes du génie **C**limatique et de la **R**égulation

Résultat global 2024

Au regard de ces évolutions, on constate des disparités importantes selon les marchés et les typologies de bâtiments. Les dispositifs BACS à forte valeur ajoutée continuent à pénétrer le marché, mais les solutions standards constituent toujours la masse.

L'approche des échéances réglementaires (Décret régulation, Décret BACS) amène les propriétaires de bâtiments à s'équiper en BACS pour gagner en efficacité dans un souci de rentabilité, mais à un rythme différent selon la typologie des bâtiments à équiper et selon la nature des acteurs concernés pour le faire.

Pour rappel, il existe des solutions de régulation adaptées à tout type de bâtiment, pour tous les usages de l'énergie (chauffage, refroidissement, ECS, ventilation, éclairage), quel que soit le type d'énergie qui entre dans le bâtiment, et pour tous les vecteurs énergétiques du bâtiment (eau / air / électricité).

Mais les acteurs de la demande (propriétaires, installateurs, utilisateurs) n'ont pas toujours la même maîtrise de la complexité des BACS induite par l'approche fonctionnelle et systémique nécessaire pour identifier les solutions efficaces et durables permettant d'être sobre et efficace en énergie tout en maintenant le confort désiré.

Perspectives 2025

Les industriels sont confiants dans l'avenir et la capacité de la filière à déployer massivement les BACS en réponse aux objectifs réglementaires. L'arrivée de nouveaux acteurs sur ce marché en fort développement constitue autant une dynamique passionnante de partage de bonnes pratiques, qu'un défi pour éviter les contre-références majeures. Il s'agira notamment de contribuer à développer une main d'œuvre qualifiée.

Dans cette optique, l'ensemble des référentiels BACS pour les bâtiments seront stables tout en continuant à évoluer à la marge. Le Syndicat ACR va poursuivre ses efforts pour fédérer la filière autour d'une compréhension commune de ces référentiels techniques et bonnes pratiques tout au long de la chaîne de valeur. C'est le rôle de l'ALLIANCE BACS en synergie avec les associations techniques BACnet France et KNX France pour former un cercle vertueux commun qui bénéficie à tous.

En complément des indicateurs énergie et carbone, la cybersécurité sera également un vecteur de développement pour l'avenir. Les solutions BACS de cybersécurité intégrées aux protocoles standardisés ouverts (ex : BACnet, KNX, etc.) sont déjà disponibles sur le marché. La transposition à venir des textes européens en la matière (ex : Directive NIS II) devrait contribuer à concrétiser la demande.

Ainsi structurée, la filière BACS permettra le déploiement harmonieux de solutions efficaces, évolutives et sécurisées en équipant les millions de bâtiments encore peu ou mal équipés. Pour l'avenir, le sujet de la mesure de consommation énergétique réelle sera le point de développement important.



Syndicat des **A**utomatismes du génie **C**limatique et de la **R**égulation

Le Syndicat ACR

Comité de direction

Président	M. Rachid KHADIR (Siemens)
Vice-présidents	M. Denis BAZIN (BELIMO) et M. Justin PASSAQUET (DISTECH CONTROLS)
Trésorier	M. Eric FAUCONNIER (Danfoss)
Délégué Général	M. Florent TROCHU

Les adhérents en 2025

AIRZONE, BELIMO, COMAP, DISTECH CONTROLS, DANFOSS, IMI HYDRONIC, KIEBACK & PETER, RESIDEO, SIEMENS, SOMFY et WATTS Electronic.

Contact Syndicat ACR

M. Florent TROCHU, Délégué général
11 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris